

A la commission de gestion
du conseil général

POUR INFORMATION

Crédit supplémentaire N° 34 / 2025

Nature du crédit supplémentaire	<input type="checkbox"/> Dépense liée selon brochure <input checked="" type="checkbox"/> Dépense liée selon la nature de la dépense
Objet	Entretien des routes et voies de communication suite aux intempéries de l'hiver 2024-2025, du 17 avril 2025 et divers imprévus
Dicastère / service concerné	6 Travaux publics et Environnement
Centre d'activité concerné	600 Administration, réseau routier et environnement
Rubrique comptable	600.3141 Entretien des routes / voies de communication
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Entretien des routes / voies de communication et modération de trafic
Montant prévu au Budget 2025	CHF 1'500'000.-
Crédit supplémentaire 2025 demandé	CHF 500'000.-
Justification	<p>Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre de l'entretien ordinaire ou urgent pour assurer la sécurité des usagers des routes communales, ainsi que les dépenses liées aux travaux concernant la modération de trafic comme les mises en zone de rencontre ou en zone 30 km/h.</p> <p>Les intempéries de l'hiver 2024-2025 ont induit des coûts non budgétisés pour un montant de CHF 10'000.- environ.</p> <p>L'intempérie « neige lourde » du 17 avril 2025 a quant à elle engendré des coûts de près de CHF 265'000.-.</p>



	<p>Un autre événement le 30 juin 2025 a également généré des interventions pour CHF 15'000.-.</p> <p>Les participations à des chantiers pilotés par la société OIKEN SA en fonction de l'avancement des projets du chauffage à distance ou de l'eau potable ont également impacté la rubrique pour CHF 170'000.-.</p> <p>Le solde de la dépense supplémentaire de CHF 40'000.- est lié à des prestations de réfection de pavés et joints.</p>
Recettes supplémentaires	-
Remarques	-
Date de la demande	10.03.2026

CONSEIL MUNICIPAL

Le Président

Philippe VARONE

Le Secrétaire municipal

Frédéric DELESSERT

Commission de gestion

Date de réception du crédit supplémentaire : 13.03.2026_____

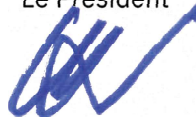
Commentaires :

Un suivi mensuel est désormais planifié pour assurer une meilleure synchronicité des travaux.
Ce sont des charges de fonctionnement car les travaux sont partiels.
L'engagement de l'opération Blanche-Neige est du ressort du Conseil Municipal, dans ce cas précis, il a été jugé nécessaire par la tenue du grand marché de Pacques le lendemain.

Date de transmission aux commissaires pour information : 23.03.2026_____

CONSEIL GENERAL
Commission de gestion

Le Président



Christophe PITTELOUD

Le Rapporteur



Lucien ZUBER